

4. PLAN LOCAL D'URBANISME

4A. PLAN DE ZONAGE
Planche globale

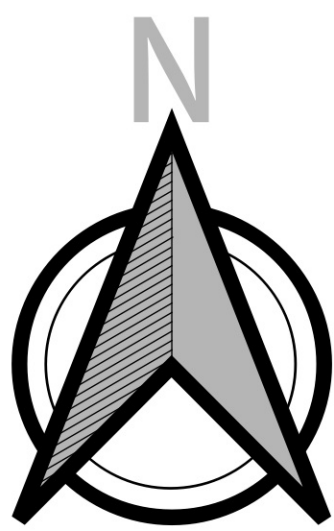
Approbation du PLU : le 12 juillet 2017
Modification n°1 approuvée le 3 juin 2022
Révision Allégée n°1 approuvée le 10 mars 2023
Modification n°2 approuvée le 24 septembre 2026



COMMUNE DE LORGUES

AR Prefecture
883-218398721-20260924-20,116-DE
Reçu le 28/09/2026

- Légende
- Limite de zone du PLU
 - Espace boisé classé (R123-11 a)
 - Emplacement Réservé
 - Servitudes d'attente de projet (SAP)
 - Servitudes de mixité sociale (MS)
 - Périmètre bâti d'intérêt patrimonial (L151-19)
 - Périmètre d'orientation particulière d'aménagement (OAP)
 - Elément de paysage (L123-1-5 III 2° et R123-11b)
 - Aménagement paysager à créer
 - Marge de recul
 - Bâtiment pouvant changer de destination en zone A
 - Eléments de paysage et de patrimoine protégés
 - Protection du patrimoine bâti
 - Zone d'Expansion de Crue identifiées sur le bassin versant de l'Ariège (à l'aval)
 - Zone d'Expansion de Crue identifiées sur le bassin versant de l'Ariège (à préserver)
 - Synthèse PPRi et Aléas (voir détails en annexes)



0 0.5 1 km

Echelle : 1/12 500 ème

